

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 56 (1992)
Heft: 221-222

Artikel: Notes d'étymologie et de lexique
Autor: Arveiller, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ET DE LEXIQUE

1. **Cocle, coquelourde, coquerelle, coqueret, coquerette**, noms de fleurs. Ils posent, tout d'abord, des questions de dates et de sens. Pour s'en tenir aux termes de français commun, le *FEW* II/2, 859 a et b signale au sens d'«anémone pulsatile» *coquerelle*, depuis 1539; *cocle*, 1544-1561; *coquelourde*, depuis le XVI^e siècle; au sens de «physalis alkekengi» *coqueret*, depuis 1540; *coquerette* et *coquerelle*, Cresp [= J. Crespin, éditeur du *Thresor des trois langues*], 1617. Le *TLF* ne relève pas *cocle*. Pour *coquelourde*, il présente la définition: «anémone pulsatile, ou plus rarement fleur de couleur rouge ou orangée, comme par exemple lychnis à couronne, narcisse, faux narcisse», date: 1539 'anémone', Estienne. L'article *coquerelle* f., *coqueret* m. donne le double sens d'«alkékenge physalis» et d'«anémone (anémone pulsatile, etc.)». La partie réservée à l'histoire et à l'étymologie fournit les indications suivantes: «1544 *coquerette* (L. DUCHESNE, *In Ruellium de Stirpibus epitome*, 38 d'apr. Arveiller ds *R. Ling. rom.*, t. 34, p. 179 [qui précise le sens: Physalis alkekengi L.]); 1545 *coqueret jaune et blanc* (G. GUÉROULT, *Hist. des Plantes*, ch. 163 ds DELB. *Notes*); 1600 *coquerelle* prob. 'alkékenge' (O. DE SERRES, *Théâtre d'Agriculture*, VIII, 5 ds HUG.); 1611 *coquerelle* 'alkékenge' (COTGR.)». On a relevé:

Cocle 'anémone pulsatile, Anemone pulsatilla L.',

1538: «Anemone, anemones, Herba: cuius duo genera: altera, herba venti dicitur: flores huius rustici vocant *Coquelourdes*, & *cocles*. altera, *passiflores*», *Est* 1538.

1541: à propos du latin *anemone*, «herbe au vent. eius flores, cocles & coquelourdes», C. Gesner, *Historia plantarum et vires... Adiecta ad marginem nomenclatura qua singulas herbas officinae, herbarij & vulgus Gallicum efferre solent*, Parisiis, 19.

1542: «Anemone, hodie herba venti. *Kuchenschell*, uel *hacketkraut*. *Coquelourdes*, uel *cocles*. *Hortenses uero passiflores uocant*», *Gesn* 1542, 7.

Dictionnaires: encore *cocles* pl. *Cotgr* 1611.

Herbe au vent et *fleur du vent*, comme d'ailleurs *passifleur* (qui a aussi d'autres sens), sont des noms «vulgaires» de l'anémone pulsatile,

v. P. Fournier, *Le Livre des plantes médicinales et vénéneuses de France*, Paris 1947-1948 (abréviation, dans la suite: *Fourn*), I, 86. *Küchenschelle* et *hackel-kraut* sont des noms allemands de la même plante, H.L. Gerth van Wijk, *A Dictionary of plant-names*, The Hague 1911 (abréviation, dans la suite: *Wijk*), I, 89b. H. Baillon relève en 1886, sans donner sa source: «COCLEZ. Nom ancien de l'*Anemone hortensis* L.», *Dictionnaire de botanique*, Paris 1876-1892, II, 113b. Identification erronée.

coquelourde 'id.',

1538, 1541, 1542: v. supra sous *coele*.

'anémone, *Anemone* L.',

1539: «*Coquelourdes*, *Anemone*, *anemones*», *Est* 1539. Cf. *DG*, *TLF*.

Dictionnaire: *coquelourdes* pl. *Nicot* 1606.

'hépatique des jardins, *Anemone hepatica* L. (= *Hepatica triloba* Chaix)',

Dictionnaires: *coquelourde* *Littré* 1863-*Lar* 1929.

Le terme n'est pas donné comme nom «vulgaire» de l'hépatique des jardins par *RIFl* I, 26-27, G. Bonnier, *Flore complète de France, Suisse et Belgique*, Neuchâtel - Paris - Bruxelles [1911-1934] (abréviation, dans la suite: *Bon*), I, 17b, *Fourn* I, 89; *Wijk*, pour ce sens, renvoie au seul *Littré*, I, 87a.

'lychnis à couronne (= *coquelourde* des jardins), *Lychnis coronaria* Lam. (= *Agrostemma coronaria* L.)',

1535: «*Iouis flos*, qui Graecis dios anthos dicitur, hoc est *Iouis flamma*, vulgus vocat, *des coquelourdes*», Ch. Estienne, *De Re hortensi libellus*, Parisiis, 49.

Dictionnaires: *coquelourde* depuis *Cotgr* 1611 (au pl. dans cet ouvrage).

Dans le texte de 1535, *Iouis flamma* ne permet pas d'identification sûre; «plante à fleurs rouges non décrite; on a proposé la *Coquelourde* des jardins», J. André, *Les Noms de plantes dans la Rome antique*, Paris 1985 (abréviation, dans la suite: *André*), 132. Aucun doute pour le texte de *Cotgrave*: «also, the flower called, *Rose-campion*». Ce nom désigne en effet le lychnis à couronne, v. la synonymie de P. Pena et M. de L'Obel: «LYCHNIS *Coronaria* [...]. *Gal. Oeillet & Oeillet Dieu. Belg. Christus ooghen. An. Rose campion*», *Stirpium adversaria nova*, Londini 1571, 142. Confirmation dans *Wijk* II, 788a et *Bon* II, 38a.

'lychnis fleur-de-Jupiter, *Lychnis flos-Jovis* Lam. (= *Coronaria flos-Jovis* A. Braun)',

1817: «Nos jardiniers désignent encore par *coquelourde*, deux AGROSTÈMES, *Agrostema coronaria* et *flos-Jovis*, cultivées dans les jardins, surtout la première», S. Léman, *NDHN*² VII, 545.

Dictionnaires: *coquelourde Laveaux* 1820-*Besch* 1871.

Le texte de Léman est la source de *Laveaux*, qui recopie textuellement la phrase citée de 1817. *Land* 1834 et *Besch* 1845 suivent.

coquelourde 'lychnis à couronne',

1767: «COQUELOURDE ou COQUELOURDE, *Lychnis*. Il y a plusieurs especes de cette plante, appelée autrement *Passe-fleur* ou *Æillet de Dieu*», *Valm* (in-8°) II, 130. Même forme dans l'éd. (in-8°) de 1800, IV, 212 et IX, 293.

Passe-fleur et *œillet de Dieu* sont des noms «vulgaires» du lychnis à couronne, v. *Wijk* II, 788a et *Bon* II, 38a.

coquelourde des jardiniers 'id.',

1785: «*Lychnis coronaria dioscoridis sativa*: C.B.P. [= G. Bauhin, *Pinax theatri botanici*, Basiliae Helvet. 1623] 203; *Coquelourde des Jardiniers*», traduction anonyme de l'anglais de Ph. Miller, *Dictionnaire des jardiniers*, Paris, II, 67a; même forme, II, 516a.

Dictionnaire: *coquelourde de jardiniers Boiste* 1823-1834.

coquelourde à couronne 'id.',

1800: «La PASSE-FLEUR CULTIVÉE ou COQUELOURDE A COURONNE. On l'appelle aussi *coquelourde* ou *coquelourde des Jardiniers*», *Valm* (in-8°) IX, 293.

coquelourde et var. 'coquelicot, *Papaver rhoeas* L.',

1541: à propos du latin *papaver*, «cocolurdes coquelicoc ou pouceu [sic]», Gesner, *Historia* citée, 179.

1544: «*Papauer rhoeas* siue erraticum, *pauot rouge* ou *coquelourdes*, *coquelicoq*, ou *de ponceau*», L. Duchesne, *In Ruellium de Stirpibus epitome*, Parisiis, 56.

coquelourde 'narcisse des bois (improprement: jonquille), *Narcissus pseudo-narcissus* L.',

1557: «De la Coquelourde», «Ceste fleur s'appelle en haut Aleman *gell Hornungsblumen*, c'est à dire Fleur de Feurier iaulne, d'aucuns aussi *geel Tijdeloosen*, & maintenant en Latin, d'aucuns *Narcissus luteus*, ou *Pseudonarcissus*, pour ce que ses fleurs ressemblent aucunement aux fleurs du Narcisse», Ch. de L'Escluse, traducteur du néerlandais de R. Dodoens, *Histoire des plantes*, Anvers, 150.

1817: «COQUELOURDE. Dans quelques ouvrages anciens sur la botanique, on voit que ce nom étoit donné à une espèce de NARCISSE, *Narcissus pseudo-narcissus*», S. Léman, *NDHN*² VII, 545.

Dictionnaires: *coquelourde* depuis *Laveaux* 1820.

Identification d'après la description de L'Escluse, la gravure et les correspondants indiqués; pour le *Narcissus pseudo-narcissus*, *Wijk* signale comme nom allemand *hornungblume* et comme nom néerlandais *gele tijdeloos*, II, 880a. Le texte de 1817 est la source assurée de Laveaux, qui écrit, sans rappeler le nom de la plante en latin scientifique: «Dans quelques ouvrages anciens sur la botanique, on voit que ce nom était donné à une espèce de narcisse». Les dictionnaires ultérieurs suivent, à commencer par *Land* 1834.

'narcisse, *Narcissus* L.'

Dictionnaires: *coquelourde* depuis *Lar* 1869.

Laveaux avait bien dit: «une espèce de narcisse», v. l'article précédent, ce qui pouvait s'appliquer au narcisse des bois, jaune et sans odeur. On trouve ensuite: «nom vulgaire d'une [sic] narcisse», *Besch* 1845, ce qui est encore exact. Mais *Lar* 1869 simplifie et généralise, sous *coquelourde*: «Nom vulgaire de plusieurs plantes, telles que [...] le narcisse». Or le narcisse proprement dit, *Narcissus poeticus* L., fleur blanche et odorante, ne paraît pas avoir été appelé *coquelourde*; v. les nombreux noms «vulgaires» de la plante dans *Wijk* II, 879a, *Bon* XI, 11a, *Fourn* III, 77.

'héliotrope du Pérou, *Heliotropium peruvianum* L.'

Dictionnaire: *coquelourde* *Littré* 1863.

coquerelle 'anémone pulsatile, *Anemone pulsatilla* L.'

1535: «est etiam alia [anemone] erratica, quam vulgus vocat, *des coquerelles*, quae primo vere crescit, flore caeruleo [l'éd. de 1536 corrige en «purpureo»]», Ch. Estienne, *op. cit.*, 49.

1544: «Anemone sativa, *passifleur*. Erratica, *herbe de uent*. Eius flores, de *colquelourdes* [sic], ou *cocles*, ou *coquerelles*», Duchesne, *op. cit.*, 10.

Dans l'ouvrage de 1535, Estienne signale la coutume de teindre les œufs, à Pâques, avec les fleurs de la coquerelle, ce que l'on fait encore avec l'anémone pulsatile, v. *RIFI* I, 19.

'alkékenge, *Physalis alkekengi* L.'

1600: «Boire au matin de l'eau de gramen ou chien-dent, dans laquelle aurés dissout fruit de coquerelles, ressemblant à petites cerises», *Ol de Serres* 926. Cf. *Littré* sous *coquerelle*.

Dictionnaires: *coquerelle* depuis *Cotgr* 1611; cf. *TLF*.

Le texte de 1600 désigne bien cette plante. Il s'agit d'un remède pour soigner «la difficulté d'uriner». Or l'alkékenge, nommé *vesicaria*, selon Pline, «parce qu'il est bienfaisant pour la vessie», est «un excellent diurétique», *Fourn* I, 69. La tisane de chiendent est encore employée pour «activer les fonctions urinaires», *Fourn* I, 383. D'autre part, le fruit de l'alkékenge, enfermé dans la coque, a la forme d'une cerise; il est appelé «vulgairement» *cerise d'hiver* ou *de Juif*, *Fourn* I, 68, et en anglais, au pl., *winter-cherries*, *Cotgr*.

coquerette 'id.',

1538: «Trychnon, Herba. *Des coquerettes*», «Vesicaria, vesicariae, Vne espece de l'herbe appelee morelle, aucuns l'appellent des coquerettes», *Est* 1538.

1539: «Coquerez, Coquerettes. *Herbe qu'on appelle des coquerez*, Halicacabum. *Des coquerettes*, Trychnon, Vesicaria», *Est* 1539.

Dictionnaires: encore *coquerettes* pl. *Cotgr* 1611.

Le texte de Dioscoride traduit par J. Ruel donne trois noms au *Physalis alkekengi*: «halicacabum, id est, uesicariam, aut physalida uocant», *De medica Materia libri sex*, Parisiis 1537, 166 v^o, et *trychnon* est donné comme synonyme de *vesicaria* par *Est* 1539, conformément à un de ses sens en latin classique, v. *André* 251, 266 et 271.

coqueret 'id.',

1538: «Halicacabum, Herbam vocant, quam vulgus nostrum appellat *Des coquerets*», *Est* 1538.

coqueret et var. 'renoncule, *Ranunculus* L.', nom de genre,

1550: «Du Bassinet, & Cocqueret. Chap. LVII», traduction attribuée à G. Guérout du latin de L. Fuchs, *L'Histoire des plantes mis en commentaires*, Lyon, 117b; «coqueret» ensuite.

Titre du chapitre 57, dans le texte latin de Fuchs: «De Batrachio»; la synonymie indique ensuite: «Batrakhion Graecis, Batrachium & Ranunculus Latinis dicitur», *De Historia stirpium commentarii insignes*, Basileae 1542, 155. La traduction attribuée à Guérout est de 1550; le chapitre 163, consacré au bleuet, ne contient pas le mot *co(c)queret*.

coqueret blanc 'anémone sylvie, *Anemone nemorosa* L.,

1550: «La quatriesme [espèce de coqueret] & nommément la blanche [vient] és bois, & taillis communément: la blanche dy ie communément, par ce que la iaune croist volontiers és valles», légende de gravure: «Coqueret Blanc», Guérout, *op. cit.*, 120b.

Dictionnaires: encore *coqueret blanc* *Dict. encycl. Quillet* 1962.

coqueret jaune 'sylvie jaune (= anémone fausse-renoncule), *Anemone ranunculoides* L.,

1550: voyez le texte précédent; légende de gravure: «Coqueret Iaune», *ibid.*

Dictionnaires: encore *coqueret jaune* *Dict. encycl. Quillet* 1962.

Les descriptions précises, les noms allemands correspondants (*Weise Waldhenle*, *Gelb Waldhenle*) et les gravures de l'original de 1542 permettent d'identifier le *coqueret blanc* et le *coqueret jaune*, que Fuchs rangeait dans les renoncules, *op. cit.*, 155-162. Confirmation dans *Wijk* I, 88a et I, 89b.

Coquelourde est d'origine obscure. Le *TLF* (1978) remarque: «il est difficile de dire s'il se rattache à *coq*¹ (comme les noms de plantes *coqueret*¹, *coquerelle*, *coquelicot* et les termes dépréciatifs *cocard*, *coquardeau* 'niais', v. *FEW* t. 2, p. 859 a et b) ou à *coque* (+ l'adj. *lourd*, -e [DAUZAT 1973]); cf. les var. du type *cloquelourde*, notamment en Normandie et le néerl. *Kloekenblom* [SAIN, *Sources* t. 2, p. 325]; cf. aussi *herbe aux cloques* pour *coqueret* [ROLL. *Flore* t. 8, p. 117] qui semblent révéler un rapprochement entre *coque* et *cloque*». Le *Robert* 1985, sous *coquelourde*, confirme l'origine obscure et ajoute: «p.-ê. de *coque*, et l'adj. *lourd*, ou altér. de *cloquelourde*; cf. *herbe aux cloques*; 1. *coq* est certainement en cause pour le sens 2», soit «Fleur rouge ou jaune (nom commun à plusieurs espèces: *lychnis*, *narcisse*...)». Il mentionne aussi l'explication de P. Guiraud, *coquelle* + *ourde*. Sans prétendre donner une solution à tous les problèmes, on peut essayer d'éclaircir certains points et de proposer ou de privilégier certaines hypothèses.

Coquelourde, comme nom de fleur, est d'abord attesté en français, d'après nos dépouillements, au sens d'«anémone pulsatile» et peut-être de «lychnis à couronne». Si on le rattache à *coque*, une grosse difficulté apparaît, d'ordre sémantique: on ne peut voir dans aucune des deux fleurs une *coque* qui serait *lourde*. Il est impossible, vu leurs formes, de les comparer à des *coques* et l'adjectif *lourd*, appliqué populairement à ces fleurs, serait

injustifié. L'hypothèse qui propose de voir dans *coquelourde* une déformation de *cloquelourde* remonte à Ménage, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris 1694. Dans le type normand *cloquelourde*, *cloque* est facilement explicable: l'anémone pulsatile est une fleur en forme de cloche, en normand *cloque*; aussi a-t-elle été appelée populairement *clochette*, v. *Wijk* I, 89a, *RIFl* I, 16, *Fourn* I, 86; v. en outre, glosés 'anémone', norm. *cloche*, saint. *kioche*, *FEW* II/1, 792a. Reste à expliquer *-lourde*. Ménage, après avoir signalé, d'après Bourdelot, la possibilité d'une formation *coque* + *lourde* 'qui a du poids', ne s'y arrête guère et propose, pour l'anémone pulsatile, une autre origine: «j'ay quelque opinion que cette fleur a été ainsi appelée de *cloka lurida*: comme qui diroit *cloche jaune* [...]. *Cloka lurida*, CLOQUELOURDE, COQUELOURDE». Mais *luridus* n'a pas vécu dans la Gallo-Romania au sens de 'jaune'; seul un hapax de 1556, *luride* 'jaune pâle', en garde la trace, dans une traduction du latin, *FEW* V, 465-469. De plus l'anémone pulsatile n'est jaune que dans une variété montagnarde (*Fourn* I, 87), assurément inconnue de la Normandie et de l'Île-de-France, régions où la coquelourde, fleur commune, est violette. Le problème de l'origine de *-lourde* reste donc entier. Il faut ajouter qu'on ne verrait pas pourquoi *cloquelourde* 'anémone pulsatile' serait devenu *coquelourde*: l'influence de *coque* ne pouvait jouer, puisque l'anémone ne présente pas de coque. En revanche, si l'on part de *coquelourde*, on peut facilement expliquer sa modification en *cloquelourde* par l'influence de *cloque*, 'cloche' en normand, vu la forme de la fleur. La forme *coquelourde* 'anémone pulsatile' permet aussi de comprendre le passage du mot au sens de 'lychnis à couronne' et de 'coquelicot', deux fleurs qui ont en commun d'être d'un beau rouge: on a pu voir dans le début du mot *coquelourde* le terme de *coq*, qui suggérerait la crête rouge de l'oiseau; pour la seconde fleur, la ressemblance du mot *coquelourde* avec le mot *coquelicoc* ou var. faciliterait encore les choses. Pour le passage de *coquelourde* 'anémone pulsatile' au sens de 'narcisse des bois', c'est la forme de ces végétaux qui est en jeu: on a jugé que les deux fleurs se ressemblaient. On appelait en effet *clochette* l'anémone pulsatile, v. supra, et le narcissé des bois *clochette des bois*, *campane*, *campane jaune*, *Wijk* II, 879b, *Fourn* I, 78, aussi *campanette*, relevé par *Valm* 1768 (in-8°), I, 547. Reste à expliquer *coquelourde* 'anémone pulsatile'. L. Sainéan considère que «Le nom de *coquelourde* est donné à différentes fleurs (anémone, narcissé, etc.), d'après leur coque ou coquille», ce qu'il est bien difficile d'admettre, comme on a vu, et, après avoir cité *coquelet* et *coquerelle*, explique par un «suffixe analogique» la terminaison de *coquelourde*, normand *cloquourde* et *clouquelourde*, *Les Sources indigènes de l'étymologie*

française, Paris 1925-1930, II, 325. Mais si *-elet* et *-erelle* ont bien été utilisées comme suffixes (v., par exemple, K. Nyrop, *Gram. hist.* III, respectivement § 384 et § 391), on ne voit pas l'analogie qui aurait pu faire naître des suffixes *-ourde*, *-elourde*, d'ailleurs inconnus des recensions de Nyrop, Grevisse (1969) et Robert (*Petit Robert* 1977). Devant ces impasses, P. Guiraud a essayé d'ouvrir une nouvelle route. Mais cela ne va pas sans difficultés. Il voit dans l'anémone pulsatile «une fleur à *coquelle* (i. e. à calice arrondi en forme de coque), et qui d'autre part infeste les pâturages en raison de son caractère «vénéneux et corrosif»», *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris 1982, 229. Cette opinion se fonde sur des faits discutables. Le mfr. *coquelle* est attesté, mais, d'après Guiraud lui-même, au sens de 'peau de certains fruits' et, régionalement (Saintonge) au sens de 'cosse de pois', *loc. cit.* Le *FEW* II/1, 824a donne bien, en effet: Saintonge *coquelle* 'cosse de pois' et *coquele* 'peau de certains fruits', *Hulsius* 1614-*Stoer* 1650. Il est difficile d'en tirer le sens de 'calice arrondi'. *Ourde* est glosé par Guiraud 'sale, répugnant, méchant, dangereux'. La forme *ourde*, var. de *orde*, n'apparaît pas dans *Gdf* V, 616a et ce dictionnaire propose la signification, bien fondée sur des exemples nombreux, de 'sale, rempli de malpropreté, de souillures, au sens mat. et au sens mor.', ce que *Littré* confirme: 'qui excite le dégoût et pour ainsi dire l'horreur par la saleté'. Peut-on passer de ce sens à celui de 'dangereux' en parlant d'une plante? C'est bien douteux. Le *FEW*, pour son compte, n'indique rien de tel, IV, 486ab. Il y a plus. L'anémone pulsatile a des sépales colorés et n'a pas de pétales; sous la fleur, l'involucre, que le peuple pourrait prendre pour un calice, est divisé en lanières étroites: impossible de trouver dans cette plante un «calice arrondi en forme de coque»; v. *Bon* I, 14b et I, 16b, et planche 6. L'explication de Guiraud ne peut donc être retenue.

Si l'on cherche l'origine de *coquelourde*, nom de fleur qui apparaît en 1535 et 1538, il importe de tenir compte du fait que le mot se lit auparavant dans d'autres sens, comme le rappelle l'article du *TLF*. On laissera de côté, pour l'instant, *coquelourde* 'personne niaise', attesté ca 1328 (*TLF*): il ne paraît pas avoir eu d'incidence sur un nom de fleur. On y soupçonne une relation avec l'adjectif *lourd*, *-e*, usuel en ancien et moyen français au sens de 'niais, stupide'. Mais on retiendra *coquelourde* 'sorte de gobelet', XV^e s. (*TLF*). On le trouve dans une scène de beuverie. L'édition de Jubinal, citée par *Gdf* et alléguée par le *TLF*, fournit le texte suivant, de même que l'édition moins ancienne de Mme Cl. Sennewaldt, *Les Miracles de Sainte Geneviève*, Frankfurt am Main 1937, 170: «OGIER, en tenant le godet: Prestre, emplez ceste coquelourde». Le

recours au ms., unique (milieu du XV^e s.), Bibl. Ste-Geneviève, n° 1131, montre que le scribe a écrit *quoq lourde*, avec un petit arc de cercle, pour indiquer l'abréviation, sur le second *q*, 209 r^o a. Compte tenu de ses habitudes (il lie beaucoup et un signe d'abréviation suscrit n'entraîne pas de coupure dans un mot), il s'agit vraisemblablement de deux mots; c'est aussi l'avis de M. N. Petit, Conservateur, appelé en consultation, et que nous remercions ici. Le sens n'est pas douteux: il ne peut s'agir que du godet. Si nous avons bien lu, le scribe avait le sentiment d'écrire un nom composé. Ce peut être une dénomination populaire, comme il y en a beaucoup dans ce texte, v. *Romania* 65, 1939, 264. On peut la comprendre sans absurdité comme formée de *coque* et de *lourde*. *Gay* I, 784b ne dépeint et ne représente que «le type primitif du godet», dont la ressemblance avec la fleur de l'anémone pulsatile est douteuse. Mais le godet du XV^e siècle que l'on demande de remplir pouvait bien avoir la forme d'un gobelet, c'est-à-dire celle «d'un verre à boire légèrement évasé» (*Gay* I, 781b, sous *gobelet*), par conséquent d'une cloche. A. Dauzat expliquait déjà *coquelourde*, nom de «diverses fleurs», par «une métaphore probable de l'anc. fr. *coquelourde*, gobelet». Il ajoutait toutefois: «mais *coq* a pu jouer un rôle», sans plus d'explications, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris 1949. L'hypothèse est peut-être la bonne pour l'anémone pulsatile, car elle est corroborée par le fait suivant. On a effectivement donné au narcisse des bois, alias *clochette des bois* et *campane*, le nom «vulgaire» de *godet*, v. *Wijk* II, 879b et *Fourn* III, 78; le *FEW* XVI, 340b enregistre pour sa part *godet* 'narcisse des prés', ce qui est un autre nom «vulgaire» du *Narcissus pseudo-narcissus* (*Fourn* III, 78), à La Louvière et à Marche-lez-Ecaussinnes, en Belgique romane. Il peut donc très bien se faire que *coquelourde* 'godet' ait été appliqué de même à l'anémone pulsatile, alias *clochette*.

Le *DG* donnait déjà *coqueret* 'alkékenge' pour un dérivé de *coq*. Ainsi fait Dauzat, *op. cit.*, tout en avertissant que «*coque* a pu intervenir». Selon le *TLF*, suivi par *Robert* 1985, *coquerelle* et *coqueret* 'alkékenge' sont «sans doute dér. de *coq*. [...] à cause de la couleur de crête de coq de leur fruit». Mais les noms de l'alkékenge montrent que ce qui a frappé le peuple, dans la plante, bien plus que la couleur, c'est la forme du calice qui se gonfle en une sorte de vessie. Le grec désigne le végétal par *phusal(l)is* 'vessie, bulle' («bladder, bubble», *Liddle-Scott* 1968). Le latin dit *vesicaria*, parce que la graine est enfermée «in foliculis rotundis uesicae similibus», Pseudo-Apulée, in *André* 271, qui cite encore le toscan *erba vesica* et le vénitien *vesighe*. Les noms «vulgaires» du français, qui avait à sa disposition le mot *coq*, se fondent le plus souvent,

néanmoins, sur la même caractéristique, bien plus discriminante assurément que la couleur rouge. Si l'on passe en revue ceux-ci, en utilisant les ouvrages déjà cités *Wijk*, *RIFl*, *Bon*, *Fourn*, on relève *vessie*, *lanterne*, *herbe aux lanternes*, *herbe à cloque(s)*, aussi *amour en cage* ou *en chemise*, *tête de mort*, *tête de curé*, *claquette* (var. *clauquat*, *claquot*): « Les enfants [...] font péter l'enveloppe du fruit sur le front », *RIFl* VIII, 120. Il faut y joindre *baguenaudes*, car on a rapproché les fleurs de l'alkékenge des « grosses gousses renflées en vessies oblongues » (*Fourn* I, 181) du baguenaudier, *Colutea arborescens* L., d'ailleurs de couleur brun-clair. Ne se rattachent à *coq*, directement ou non, que *coclico* (Orne), var. *coclikè* (Mayenne), *RIFl* VIII, 117, qui emprunte le nom de *Papaver rhoeas*, et peut-être *coquecigrue* et var., d'origine obscure. Les vraisemblances sont donc, pour *coqueret* et var., en faveur de dérivés de *coque* 'coquille, enveloppe rigide de certains fruits', sens attesté ca 1275, *TLF*. La forme la plus ancienne, picard *cokelet* 1270, mfr. *coquelet* Lemaire de Belges (*FEW* II/2, 859b), signifierait donc plutôt 'petite coque' que 'petit coq'. La dérivation au moyen d'-*elet*, forme élargie du suffixe *-et*, ne présente pas de difficulté: comparez en particulier *coquelet* 'fèverole', à Neuchâtel, assurément dérivé de *coque*, *FEW* II/1, 824a. Mais la forme *coquelet* ressemblait beaucoup à *coquelourde*, si bien que, par confusion de mots, elle a pu être utilisée pour désigner l'anémone pulsatile, comme le montre un *coclet*, encore relevé en Suisse avec ce sens, *FEW* II/2, 859a. Inversement, *coquelourde* a pu désigner l'alkékenge: ainsi *coquelourde*, relevé à Vendôme, *FEW* II/2, 859b, et *coklorde*, forme du Loiret et du Loir-et-Cher qui embarrassait Rolland, *RIFl* VIII, 117. *Coclet* 'anémone pulsatile', évidemment issu de *coquelet*, avait une terminaison de diminutif, alors que les fleurs de cette plante sont « ordinairement très grandes », *Fourn* I, 87. Ainsi s'explique sans doute la création d'un dérivé régressif, *cocle*. *Coquelet* a pu devenir dans la suite, par changement de suffixe, *coqueret*, *coquerette*, *coquerelle*. C'est probablement *coqueret* 'anémone pulsatile' qui a donné son nom à la renoncule (1550). Il s'agit encore du passage d'un nom de plante à une autre plante qui lui ressemblait: l'anémone est une renonculacée.

2. **Pistil** et var. Le *FEW* relève sous *pistillum*, VIII, 601a: *pistille* m. 'organe femelle de la plante' (1685, *Grew* 169), *pistile* (1694-1749, *Brunot* 6), *pistil* (depuis *Fur* 1690). Le commentaire indique que le terme a été employé pour la première fois par le botaniste anglais N. Grew, dans son *Anatomy of plants*, et que la traduction de cet ouvrage par Dadu [lisez: Dedu] a fait passer le mot au français. Le *TLF* indique simplement:

« 1685 *pistille* (GREW, *Anat. des plantes...*, trad. p. Dadu [lisez: Dedu], p. 169); 1690 *pistil* (FUR.) ».

On doit remarquer d'abord que la traduction de Grew a pour auteur non pas E. Dedu, mais un nommé Le Vasseur, comme l'indique correctement le Catalogue de la B.N. Ce Le Vasseur s'en justifie dans l'épître dédicatoire qu'il signe: « Mais tous ceux qui n'entendent point l'Anglois ne pouvoient profiter de cet ouvrage [de Grew], i'ay crû qu'il ne seroit pas inutile de le traduire en nostre langue », texte non paginé, cité d'après la première édition, *Anatomie des plantes, traduite de l'anglois de Monsieur Grew*, Paris 1675. Il précise ensuite, dans un « Avis au Lecteur », comment il a conçu son rôle de traducteur. Il admet: « il y a quelques petits endroits retranchez, d'autres adioûtez & d'autres changez, mais cela s'est fait de concert avec l'Autheur »; en outre, il supplie « le Lecteur de considerer tous les mots qui luy paraîtront nouveaux, comme des mots d'art dont on n'a pû se passer », non paginé. Le texte de la page 169, dans l'édition de Leyde 1685, à laquelle font référence le *FEW* et le *TLF*, est identique à celui de la première édition, page 63. Après avoir dit pourquoi il préférerait au terme d'*estamines* celui de *fleurons*, Le Vasseur remarque que la « guaine » du fleuron « est à peu près de la même figure que le Pistille de la *Serpentaire* ou celui du *Pied de veau* ». Comprenez qu'elle ressemble au spadice de la serpentaire ou du pied de veau. Le *pistille* de Le Vasseur ne désigne donc pas l'organe femelle des fleurs. Si l'on se reporte ensuite au texte anglais, on trouve pour le passage correspondant: « the *Sheath* [...] is a *Concave Body*, in its shape very well resembling the *Fistulous Pouches* of *Wake-Robin*, or of *Dragon* », *The Anatomy of plants*, d'après la réimpression de Londres 1682, 39. Le Vasseur a bien traduit les noms des plantes: *Wake-Robin* désigne le genre *Arum*, et particulièrement l'*Arum maculatum* L., « vulgairement » *pied de veau*, *Wijk* I, 130a-131a; de même, *Dragon* désigne en anglais l'*Arum dracunculus* L. (= *Dracunculus vulgaris* Schott), *Wijk* I, 462ab, « vulgairement » *serpentaire*. Mais *Fistulous Pouches*, littéralement 'bourses fistuleuses', a été remplacé par *Pistille*: ce mot ne figure pas chez Grew, bien que l'anglais ait connu *pistill* 'the thick pestle-like spadix of araceous plants' dès ca 1578, *OED* sous *pistil*. *Pistille*, chez Le Vasseur, est sûrement une adaptation du latin *pistillum* ou de sa variante classique *pistillus*. Il reste à chercher où et quand ce mot a pu passer au sens de 'spadice' des arums.

Il faut, croyons-nous, partir du traité de Dioscoride sur la matière médicale. A propos de l'arum, le savant grec signalait qu'il présente une tige longue d'un empan, couleur de pourpre et en forme de pilon

(huperoeidê), de laquelle naît la graine couleur de safran, d'après l'édition de C.G. Kühn, *Medicorum graecorum opera quae exstant, vol. XXV, continens Pedanium Dioscoridem Anazarbeum*, Lipsiae 1829, 310. J. Ruel traduit en latin le traité grec. Il écrit alors: «emitit [...] caulem suppurpureum, dodrantalem, pistilli specie, a quo croceum semen exit», *Pedacij Dioscoridis Anazarbei de medicinali Materia libri quinque*, [Parisiis] 1516, 54 v°. Le même Ruel fait paraître plus tard une description bien plus complète de la plante. Le mot étudié y sert encore de point de comparaison, mais est aussi employé par métaphore pour désigner le spadice. Texte:

1536: «Aron folia emittit dracunculi, sed minora, paucioribus respersa maculis, scapo dodrantali, in purpuram leniter tendente, pistilli specie, à quo croci colore fructus exit», «Vulgus, quod pistillum promit exerti fere genitalis effigie, sacerdotis virile nuncupant», «caulem semissem altum, purpurascentem, pistilli facie», «Sed non est omittendum, quod ante seminis partum sagaci naturae artificio dignum erumpit inuolucrum, palmari longitudine, quod mucronata in turbinem vaginula pistillum complectitur, & suo fouet sinu», «sed vbi fructu praegnans fatiscit in hiatum, solida pistilli facies dilutiore purpura rutilans emergit», *De Natura stirpium*, Parisiis, 550.

Le naturaliste L. Fuchs, en 1542, venant à parler de l'arum, copie ces lignes. On lit en particulier dans son ouvrage: «quod pistillum promit exerti ferè genitalis effigie», «caulem dodrantalem, purpurascentem, pistilli figura», «quod mucronata in turbinem uaginula pistillum complectitur», «solida pistilli facies», *De Historia stirpium commentarii insignes*, Basileae, 68. Cela devient dans les traductions françaises de ces commentaires:

- 1549: «Le vulgaire l'appelle Vit de prestre: parce que de luy sort vng pesteil semblable au membre tendu», «La tige, de douze doigtz de hault: rougeastre, a la semblance d'vng pesteil ou pilon duquel sort le fruict ayant couleur de Saffran», «lors apparoist vne ferme & solide figure de pesteil ou verge, moins rouge que pourpre, tyrant sur l'incarnat», *Fousch 22AB*.
- 1550: «Le vulgaire, par ce, qu'il produict comme vn pesteil presque semblable à vn membre viril sortant hors, l'appelle vit de Prestre», «la tige dodrantale, ou de la longueur de douze doigts & rougissante, semblable à vn pesteil: de laquelle sort fruict couleur de Saffran», «il iette vn inuolucure, ou petit coquelichon, lequel embrasse & contient dans petit fourreau poinctu, vn pesteil», «lors ledict pesteil apparoist rougissant sur le pourpre meslé, & bien peu couloré», Guérout, *op. cit.*, 51ab.

Pestel 'spadice d'arum', var. *pestel*, n'entre pas véritablement dans la langue et, dans les ouvrages ultérieurs écrits en français, sert seulement, ainsi que *pilon*, de point de comparaison: «au sommet de laquelle [tige] croist comme vn pestel ou pilon», L'Escluse, *op. cit.* 1557, 217. — sa tige «est rougeastre, & faite à mode d'un Pestel ou Pilon», *PinDiosc* 1560, 211. — sa tige «faite en mode de pilon», J. des Moulins, traducteur du latin de P.A. Mattioli, *Commentaires de M. Pierre André Matthiole*, Lyon 1572, 351. — «comme vne gaine, dans laquelle il y a comme vn pilon», *Daléch* 1615, II, 464. En revanche, *pistillus*, au même sens, est bien devenu un terme latin de botanique. Ainsi:

1583: à propos de l'arum, «inuolucrum proferens oblongum [...], è medio cuius pistillo simile assurgit», «pistillus verò è vaginula Iunio exit»; à propos de la serpentaire, «vagina [...] interius verò in punico colore vnà cum pistillo suo nigricante», «Minus Dracontium, foliis, inuolucro siue vagina, pistillo, vuàque Aro simile est», R. Dodoens, *Stirpium historiae pemptades sex sive libri XXX*, Antverpiae, 326-328.

G. Bauhin écrit de l'arum, sans plus d'explications, dans un livre très souvent cité: «Et pistillus colore variat», *Pinax theatri botanici*, Basiliae Helvet. 1623, 195. On conçoit que Le Vasseur, en 1675, ait jugé bon de faire passer le terme au français technique: *pistille* est un de ces «mots d'art» indispensables qu'il s'excuse d'employer.

Mais les botanistes avaient repris le mot *pistillus*, à la fin du XVI^e siècle, pour désigner le *pistil*, au sens moderne du mot. Ainsi:

1576: à propos du *Narcissus autumnalis quorumdam*, «florem [...] intra quem sex stamina cum suis apicibus & medio pistillo videre licet», Ch. de L'Escluse, *Rariorum aliquot Stirpium per Hispanias observatarum historia*, Antverpiae, 251.

1583: à propos de la *Corona imperialis*, «flores [...] quorum stamina sex, & medius pistillus inalbicant», Dodoens, *op. cit.*, 202; à propos du *Narcissus autumnalis major*, «florem [...] colore autem luteum: in cuius medio sex stamina, et eiusdem coloris pistillus», 228; à propos de la *Meleagris*, sorte de tulipe, «stamina quoque huic sex sunt, & medius pistillus, colore sublutea [sic]», 232.

J. Daléchamps, qui renvoie très souvent à «Clusius» et à «Dodo-naeus», reprend certains de leurs textes:

1586: à propos du narcisse de L'Escluse, «intra quem [florem] sex stamina cum suis apicibus & medio pistillo videre licet», *Historia generalis plantarum*, Lugduni, II, 1521; à propos de la *Meleagris* de Dodoens, «Stamina hinc [sic] quoque sex, & medius pistillus, colore sublutea [sic]», II, 1530.

Cependant J. des Moulins n'adapte pas *pistillus* dans la traduction de ce dernier traité; il utilise «vn pilon», «leur pilon», dans les lignes qui correspondent aux deux passages cités de 1586, *Daléch* II, 397 et 404. A la fin du XVII^e siècle, en revanche, l'académicien D. Dodart n'a pas peur des néologismes. En 1676, il est le premier, à notre connaissance, à employer *fleur radiée* (TLF: 1679, Dodart) et *feuille laciniée* (TLF: 1676, Dodart) et il explique les raisons pratiques pour lesquelles il crée ces mots, *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes*, Paris, 5. Il va adapter le mot latin *pistillus*, tout en hésitant sur la graphie à employer :

1676: à propos d'un aster à large feuille, «Du milieu de chacune de ces fleurs il sort un pistille blanc, dont le bout est jaune et refendu», *op. cit.*, 61; même forme en 71 et 81; à propos d'un aubifoin du Levant, «Le milieu [de la fleur] n'est qu'un amas de petits cornets plus courts, fort estroits, d'un jaune doré, du milieu de chacun desquels il sort un pistil jaune, divisé par le haut en deux filets recourbez», 75; même forme en 91; à propos d'une raiponce d'Amérique, «La fleur est un godet», «Ce godet est fendu par dessus jusques au calice pour donner sortie au pistile, qui du milieu de cette fleur se redressant & s'echapant en dessus, se rabat par le bout. Ce pistile...», 105; même forme en 109, 111, 117.

3. **Romaïque** 'danse nationale grecque'. Le TLF signale le mot chez E. About, 1857, et y voit un emprunt au grec (nous translitérons) *rhô-maïkos*, oxyton. Le FEW cependant avait signalé en ce sens *romaïque* et *romaïka* dans AcC 1842, sans donner l'histoire du mot, sous l'étymon *romaïkos*, X, 452b. AcC, en effet, a un article *romaïka*, qui présente la remarque: «On dit aussi, *Romaïque*» et cette seconde forme a tout l'air de franciser la première. Le FEW relève encore *romeca*, recueilli dans *Boiste* 1829 et défini par ce dernier dictionnaire, de façon probablement erronée, vu le sens de l'étymon, 'danse des paysans turcs'. Ni *romaïka*, ni *romeca*, avec leur -a final, ne peuvent être des emprunts directs du français au grec moderne puisque celui-ci, pour l'adjectif au féminin singulier, présente *rômaïkê*, A. Mirambel, *Petit Dictionnaire français-grec moderne et grec moderne-français*, Paris 1971, 482a; ce mot se prononce [rômèiki], accentué sur l'è, vérification faite auprès de notre amie Mlle M. Pateli, grécophone, professeur à Athènes (19 mars 1990). Il convient donc de chercher l'origine et l'explication des formes françaises dans des écrits plus anciens, s'il est possible. On a relevé:

1769: les Grecs «ont aussi conservé l'usage de la longue danse, dans laquelle une seule personne conduit tous les autres danseurs & danseuses qui sont entremêlés. Cette danse se nomme par

excellence *Romeika* ou la danse grecque», Cl.-F. Bergier, traducteur de l'anglais de J. Porter, *Observations sur la religion, les loix, le gouvernement et les mœurs des Turcs*, Londres, II, 124-125. Texte anglais: «...called by pre-eminence the *Romeika*, or Greek dance», *Observations...*, London 1771, 335. La première édition, London 1768, n'est pas à notre portée.

- 1782: «Les Grècs ont plusieurs sortes de danses; la plus commune est la *Roméca*; elle a une conformité surprenante avec la danse de leurs ancêtres», M.G. de Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque de la Grèce*, Paris 1782-1822, I, 68.
- 1790: chez les Grecs, «presque toutes les femmes chantent et s'exercent à toutes sortes de danses dès leur plus tendre jeunesse. Elles en ont de particulières à leur nation: la plus célèbre est la *Roméca*», I. Mouradgèa d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire ottoman*, Paris 1787-1820, II, 234.
- 1801: «Je vis, pour la première fois, dans une campagne près de la Cannée, la *Romeca*, danse mêlée de chants, que les Grecs actuels ont reçue de leurs ancêtres», Ch. Sonnini de Manoncourt, *Voyage en Grèce et en Turquie*, Paris, I, 399.
- 1802: les femmes de Paros «dansent fort bien la *romeca*, danse grecque très-noble», *Remarques d'un voyageur moderne au Levant*, ouvrage anonyme, à la suite de J.-R. de Frey des Landres, traducteur de l'allemand de J.H. von Riedesel, *Voyage en Sicile, dans la Grande Grèce et au Levant*, Paris, 263.
- 1812: des danses turques, «je pense qu'elles ressemblent plutôt à la *romaïka*, ou danse en chœurs des femmes grecques», M. de Sancé, traducteur de l'anglais de Th. Thornton, *Etat actuel de la Turquie*, Paris, II, 381. Texte anglais: «they rather resemble the *romaïka*, or choral dances of the Greek women», *The present State of Turkey*, London 1809, II, 248.
- 1815: «Les danses usitées aujourd'hui chez les Grecs, outre la roméka, sont la candiote, l'arnaonte, la pyrrhique et la valaque», Ch. Pertusier, *Promenades pittoresques dans Constantinople et sur les rives du Bosphore*, Paris, I, 153.
- 1820: à Delvinaki (Epire), «on chanta les charmes de la paix, en déployant les longues évolutions de la danse Romeïque», F. Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, Paris 1820-1821, I, 382.
- 1821: «*Romeïque* ou *Romeïka*, danse», *ibid.*, Index, V, 604b.
- 1828: des Grecs, «Les voilà, sous les yeux d'un Vaivode, et d'Athènes! Dansant la romaïque, et gardant des troupeaux», P.A. Lebrun, *Le Voyage de Grèce*, Paris-Leipzig, 49; «La danse romaïque et le luth ont cessé», 133; les Athéniens «vont tous les ans, le lendemain de Pâques, près du temple de Thésée, pour y danser la romaïque», 187.

- 1829: en Crète, «La danse mêlée de chant est encore très-usitée parmi ces insulaires, sous le nom de *romeca*», Th. Renouard de Bussière, *Lettres sur l'Orient*, Paris, I, 267.
- 1833: à Navarin, «Les hommes mûrs, les vieillards dansaient en plein air la Romaïka», J. Michaud et J.J.F. Poujoulat, *Correspondance d'Orient*, Paris 1833-1835, I, 47.
- 1839: à Paros, «Alors, le balancement de cette espèce de *Romaïka* devint plus rapide», M.L. de Marcellus, *Souvenirs de l'Orient*, Paris, II, 329.
- 1843: chez un Grec d'Alep, «On dansa la Romaïka en se tenant avec des mouchoirs», R. Aucher-Eloy, *Relations de voyages en Orient de 1830 à 1838*, Paris, 142.
- 1847: à Arakhova, «aussitôt s'organisa comme par enchantement une romeïka: c'est la danse nationale des Grecs», A. Tenant de La Tour, *Voyage de S.A.R. Mgr le duc de Montpensier à Tunis, en Egypte, en Turquie et en Grèce*, Paris, 205.

On remarque que, dans ces textes, *roméca* (et var.) n'est pas placé dans la bouche des Grecs, mais donné comme le nom, plus ou moins répandu, de la danse grecque. Selon toute vraisemblance, les voyageurs l'apprennent de leur guide ou de leur hôte, et le langage de communication dans le Proche-Orient, à cette époque, est l'italien, le plus souvent simplifié en langue franque. En 1820 encore, lors de son voyage, P.A. Lebrun converse en italien avec son guide Demitri, «compagnon plutôt que domestique», *op. cit.*, 248. L'italien adapte tout naturellement en *-a* la finale atone d'un nom ou adjectif féminin, d'où la forme *romeïka*, que supposent les attestations de 1769, 1821 et 1847, et, comme *èi* avec *è* tonique peut évoluer facilement en *e*, *romeca*. De fait, les textes italiens attestent *romeca* f., au sens de 'vin grec', dès le XIV^e siècle: «Lo greco e la romeca», 1350; «a ber de la romeca», avant 1400, dans le *DELI* sous *romàico*. Le même adjectif féminin substantivé a sûrement été utilisé pour désigner la danse grecque par excellence. Bien avant le XIX^e siècle, les voyageurs comparent les usages des Grecs modernes à ceux des Grecs anciens. Mais, vers 1800, le mouvement philhellène prend force. La première tentative menée par les Grecs en vue de leur indépendance avait échoué en 1798; la Société des Amis, qui œuvre en ce sens, est créée en 1814; v. R. Mantran, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris 1989, 441. Les voyageurs et écrivains occidentaux de l'époque unissent constamment la Grèce moderne et la Grèce antique, v., par exemple, Byron, *Le Pèlerinage de Childe Harold*, chant II, str. 72 et suivantes, Pouqueville, *op. cit.*, tome IV, Lebrun, *op. cit.*, chant II (passim) et notes des pages 184-188.

L'emprunt fait sur place, *romeika*, *romeca* et var., a alors été rapproché par les doctes de la forme de grec ancien *rhōmaïkê* et le groupe *aï* reconstitué, d'où l'hybride *romaïka*, 1812, dans un texte traduit de l'anglais; de même *romaïka*, 1811, chez Byron, *OED*. Cf., pour l'italien: en 1830, « *Romaïca* o *romeica* (agg.) fu detta la lingua greca volgare (Tommaso) », in A. Prati, *Lingua nostra* 19, 1958, 17a. D'aspect peu français, *romeïka* est adapté en *romeïque*, 1820, et *romaïka*, encore relevé par *Lar* 1933, en *romaïque*, 1828.

4. **Rotte** et var. 'mesure de poids et de capacité en usage dans le Proche-Orient et en Afrique du Nord'. Le mot n'a pas été relevé par le *FEW*, le *Robert* 1985 ni le *TLF*. Il fait entrée cependant dans les dictionnaires, de *Cotgr* 1611 au *Gd Lar. encycl.* 1964. Textes:

- 1329: «Item XIII^o ejusdem Stephano de Cracho pro 14 rotulis stuppe, B[esans]. 10 1/2», comptes de l'évêque Géraud, in J. Richard, *Chypre sous les Lusignans. Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris 1962, 43.
- 1368: «De vente dou coton grene, dou dihme de III^c LXVII de Crist, pour rotes 7... B[esans]. 5 k[arouble]s. 6», compte de Bernard Anselme, in J. Richard, *op. cit.*, 87; «En aoust, r[ote]s. 10, a B[esans]. 3 la rote... B[esans]. 30», 96. Etc.
- 1411: «couton, quintar 1, rotls XXXIX, ouques X», «*chevol*s, rotls XXVII», «succe, quintars X, rotls XVIII, ouques IX», remise de la dîme royale octroyée par le roi Janus aux chevaliers de Rhodes, in L. de Mas Latrie, *Histoire de l'Île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris 1852-1861, II, 499. Etc.
- 1423: «Item, scire labourée [= cire travaillée], rote I», compte de Chypre, in J. Richard, *op. cit.*, 25; «por 143 rotes de fero», 29.
- 1441: le sultan d'Égypte et ses vassaux «dudit baulsme donnent au patriarche d'Indie .vj. rotolli, et à celli de Constantinoble quatre rotolli», *Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage en Terre Sainte (1420)*, éd. P.-H. Dopp, Louvain-Paris 1958, 81.
- 1468: «Encores vous mandons de faire donner o dit conmandour sucre de II cutes de Couvoucles quintal I, rotls XXVII, que nous avons pris de luy», à Nicosie, obligations du roi Jacques le Bâtard aux officiers de l'ordre de Rhodes, in Mas Matric, *op. cit.*, III, 250.
- 1553: «Les marchandises sont vendues en Damas & en Syrie à vn pois nommé vn Rotulo, qui pese sept liures, comme aussi en Égypte», *BelonObs* 149 v^o.

- 1573: près de Bethléem, «la pinte de vin, qu'ilz appellent vne rotte», «deux deniers la rothe, ou pinte», A. Regnaut, *Discours du voyage d'outremer au saint sepulcre de Ierusalem*, Lyon, 141.
- 1595: à Jérusalem, «Après disner chacun paya au convent vne rotte & demie de cierge qui reuient à sept liures & demie de cire, (car la rotte Turquesque vaut cinq liures des nostres) & nous cousta la rotte à chacun vn sequin d'or», J. de Villamont, *Voyages*, Paris, 148 r°. Cf. *DDL X*, 229, éd. de 1598.
- 1664: à Constantinople, «Quant aux poids, le cantar est de cent cinquante rottes, la rotte est de douze onces», J. de Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, Paris, 128. Etc.
- 1677: «Le rotol, est de 144. dragmes», J. Wansleben, *Nouvelle Relation en forme de Journal d'un voyage fait en Egypte*, Paris, 210. Etc.
- 1732: en Turquie, «LE LOTRO, ou *Rotolo* qui est l'ancien poids du Païs [...], vaut C.LXXX [dragmes]», L.F. Marsigli, *L'Etat militaire de l'empire ottoman*, La Haye-Amsterdam, I, 47.
- 1735: à Sidon, «le quintal dont on se sert en cette Ville, est composé de cent rottes», *Mémoires du Chevalier d'Arvieux*, éd. J.-B. Labat, Paris, I, 463.
- 1755: en Egypte, «il suffit, pour entendre les prix, qui vont suivre, de sçavoir d'avance: Que le Rotal est généralement de 144. Dragmes; que 102. Rotaux $\frac{3}{4}$. de ces Dragmes font 96. Livres de Copenhague», F.L. Norden, *Voyage d'Egypte et de Nubie*, Copenhague, I, 50.
- 1775: au Caire, on compte «par *Ockes, Röttels, Wekies*», «12 wekies font un röttel», traduction anonyme de l'allemand de C. Niebuhr, *Voyage en Arabie & en d'autres pays circonvoisins*, Amsterdam-Utrecht 1776-1780 (achevés d'imprimer: 1775 et 1779), I, 119.
- 1887: en Egypte, «le pain se vend un *fadda* le *rotle*, c'est-à-dire, cinq liards la livre de quatorze onces», C.F. Volney, *Voyage en Syrie et en Egypte*, Paris, I, 204; «Le rotl d'Alep pèse environ six livres de Paris», II, 386.
- 1800: au Caire, «Le rotal [pèse] 144 drachmes», J. Castéra, traducteur de l'anglais de W.G. Browne, *Nouveau Voyage de la Haute et Basse Egypte*, Paris, I, xxxviii.
- 1803: au Caire, «Le Rotol vaut 144 dragmes», traduction anonyme de l'italien de D. Sestini, *Le Guide des voyageurs en Egypte*, Paris, 319.

- 1810: «En l'année 596, année où il a régné une grande sécheresse, on en a recueilli [sc. de baume] vingt rotls et un peu plus», A. Silvestre de Sacy, traducteur de l'arabe d'Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, Paris, 21; «cinquante à soixante rotls», 22.
- 1814: «Le rottle est un poids de quatre-vingt-onze livres environ», J. Breton de La Martinière, *L'Égypte et la Syrie*, Paris, IV, 8, n. 1.
- 1815: «On appelle *métal* la mesure d'huile; elle pèse 32 *rottoli* du pays», A. Ragueneau de La Chesnaye, traducteur de l'anglais de Th. Maggil, *Nouveau Voyage à Tunis*, Paris, 148.
- 1816: on donne à l'unité de poids «le nom de *rottle* ou *rottl*, correspondant à celui de *rotolo*, que les Maltais donnent à leur livre», Dr. L. Frank, Tunis. *Description de cette Régence*, in *L'Univers pittoresque*, VII, Paris 1850, 85b. Date de la rédaction.
- 1821: «Les poids dont on se sert dans le Fezzan, sont le kantar, de 150 livres, le rottal d'une livre et demie», E. Gauttier, traducteur de l'anglais de G.F. Lyon, *L'Afrique, ou Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains. Fezzan*, Paris, II, 129.
- 1822: «La seconde [unité de poids] est le *rotl* de 144 drachmes ou de 4 hectogrammes 44 grammes 73/100», P.S. Girard, *Mémoire sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte*, Paris, 17.
- 1826: au Bornou, «dix rottala valent une piastre», J.B. Eyries et Ph.F. de Larenaudière, traducteurs de l'anglais de D. Denham, *Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique*, Paris, II, 299.
- 1829: «Ces deux milices ont ainsi par tête un rotle et demi de pain par jour, 25 rotles de beurre salé et deux d'huile par mois», L. Filippi, *Fragmens historiques et statistiques sur la Régence de Tunis*, in Ch. Monchicourt, *Documents historiques sur la Tunisie*, Paris 1929, 136. Etc.

Dictionnaires: *rotte* f. *Cotgr* 1611-*SavBr* 1762, m. *Trév* 1752-*Gd Lar. encycl.* 1964; *rote* f. *SavBr* 1762; *rotolo*, *rotoli* [sing.; pl. *rotolis*] *SavBr* 1723-*Trév* 1771; *rotul* *Gd Lar. encycl.* 1964; *rottol* *SavBr* (sous poids) 1723; *rotollis* pl. *SavBr* (sous poids) 1723-1762; *rottolo* *AcC* 1842-*Besch* 1887; *rotton* *SavBr* 1723-*Trév* 1771; *rotl* *Land* 1836-1853; *rottl* *Besch* 1846-1871; *rottell* *AcC* 1842-*LandS* 1857.

Comme beaucoup de termes d'origine orientale, le mot est arrivé au français par des chemins divers. A notre connaissance, il apparaît dans notre langue à Chypre, alors sous la domination des Lusignans, mais où

les commerçants italiens sont nombreux et actifs. Aussi bien, dans le français utilisé dans l'île, « Les italianismes sont nombreux, que ce soit dans le vocabulaire ou dans l'emploi de certaines tournures », Richard, *op. cit.*, 15. Le mot arabe *ratl*, adaptation du grec *litra* (v. G.B. Pellegrini, *Gli Arabismi nelle lingue neolatine*, Brescia 1972, 110), était passé à l'italien, ce qui s'explique par le commerce génois, pisan et vénitien dans le Proche-Orient. Le latin de Gênes *rotulus* se lit dès 1163, Pellegrini, *loc. cit.*, et l'italien de Venise *ròtolo* et var. dès 1255, *DEI*. Le latin *rotulus*, mesure de poids, fut utilisé dans l'île par les scribes, 1329. L'italien *ròtolo* fut adapté par le français de Chypre, 1368; cf. le cas d'*oque*, *ZrP* 103, 1987, 340. *Rote*, *rotl*, mot courant dans les comptes, « équivalait à 6 livres 9 onces, soit 2,264 kg d'après le calcul de Desimoni », Richard, *op. cit.*, 18. Le texte de 1441 est traduit de l'italien, probablement par Piloti lui-même. Les formes italiennes s'étant répandues « in tutto il bacino del Mediterraneo » (Pellegrini, *op. cit.*, 355), on retrouve le mot français, non adapté ou diversement adapté, de 1553 à 1735, dans les récits des voyageurs en Egypte et en Palestine. Terme de commerce connu, il est enregistré sous diverses formes par *SavBr* 1723, d'où il passe dans *Trév* 1752. *Rotal* apparaît en 1756 sous la plume d'un Danois; on le retrouve, avec des variantes, dans des traductions de l'anglais, 1800, 1821, 1826. Cette langue utilisait *rotal* depuis 1685, *OED*. Mais Volney, un des premiers en France, s'intéressait aux termes arabes rencontrés, qu'il s'efforçait de transcrire, d'où *rotl*, *rotle*, 1787. L'a bref de l'arabe, en effet, au voisinage d'une consonne emphatique, peut être interprété *o* par les francophones, v. F. Nasser, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe*, Beyrouth 1966, 165. On aura donc désormais deux types principaux: à côté de *rotte* et des diverses formes adaptées le plus souvent de l'italien, on trouvera l'emprunt direct *rotl(e)*, qui entre dans les dictionnaires en 1836. *Rottle*, 1816, paraît dû à un croisement entre *rotte* et *rotl*. De forme étrange pour les Français, il a pu être adapté au système de la langue en *rottel*, 1842.

5. **Tembul, tamboul, bois tambour** et var., noms de végétaux. Si l'on consulte le *FEW*, on trouve au tome XIX, 181a, sous *tanbūl* (ar.), le mfr. *tambu Cotgr* 1611 et *Oud* 1640, *tembut* et *tember Cotgr* 1611, au sens de 'bétel'. Précision: « Die blätter dieses baumes werden mit arecanuss gekaut ». On lit aussi au tome XX, 111b, sous *tambul* (assam.), les mêmes attestations, glosées moins exactement 'semen arecae, bétel'. D'autre part, si l'on fait un sondage dans les dictionnaires des XIX^e et XX^e siècles, on trouve dans *Littré* 1872, *Lar* 1933 et le *Dict. encycl. Quillet* 1977 un article *tamboul* 'bois tambour, Monimia Dup.-Th. (= *Ambora* Juss.)', genre d'arbre de la famille des monimiacées, propre à Madagascar et aux Mas-

careignes, soit une tout autre plante. Pour connaître les liens entre les deux mots et, si possible, leur origine et leur cheminement vers le français, il convient de compléter la documentation. On relève, pour *tembul* et var. 'bétel, Piper betlé L.', :

- milieu du XIV^e s. «La dreiture des festus et de la feuille dou tembal, si comande la raison c'on dée prendre dou C., iv. besans et lv. karoubles de droiture», *AssJer* II, 176. Texte et date du ms. A ; rédaction probable: 1240-1244.
- ca 1540: le sultan de Cambaye «mange ces feuilles d'herbes qui sont en sorte de feuilles d'oranges. D'aucuns les appellent Tamboly et mangent une sorte de chaulx faicte de sorte d'huytres et tout meslé ensemble», J. Balarin de Raconis, traducteur de l'italien, *Les Voyages de Ludovico di Varthema*, éd. Ch. Schefer, Paris 1888, 123.
- 1553: «Lon apporte d'Alexandrie quelques branches & fueillages d'un arbre incognu, (iacoit que les aucuns le prennent pour le Tembul des Arabes.) Et est la fueille semblable au laurier», M. Mathée, *Les six Livres de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe de la Matiere medicinale, translatez de latin en françois*, Lyon, 10b.
- 1560: «D'autres, au lieu de Malabathrum, vsent de certaines fueilles d'arbres, qu'on apporte d'Alexandrie, semblables à celles de Laurier, ou d'Arbousier: lesquelles, Hermolaus Barbarus, Ruel, & Brassauolus, se fondans ie ne sçay ou, estiment estre le Tembul des Arabes. Mais pource que ie n'ay encores trouué Arabe, qui ayt descrit & remarqué le Tembul, combien qu'Auicenne en ayt parlé assez sommairement: ie tiendray plus tost, que ce sont fueilles d'arbres à nous incognues», *PinDiosc* 12b-13a.
- 1572: «Dauantage quelques vns s'abusent lourdement, s'opiniastrans que le Thembul (que quelques vns mettent entre les especes de folium) est different du Bethel Indien: veu que c'est tout vn. Car le Bethel des Indes, est le Thembul, ou Tember des Arabes & Perses», *PinDiosc* 13a.
- 1572: «Il y a des modernes qui faillent quant au Tembul (aucuns ainsi le disent estre vne espece de feuille) estimans que ce soit autre chose que le Betel des Indes, mais ils errent: car ce que les Indoïs appellent Betel, les Arabes & Persans le nomment Tembul & Tember», J. des Moulins, traducteur du latin, *Commentaires de M. Pierre André Matthiole*, Lyon, 33-34.
- 1602: d'Avicenne, «au second liure, ch. 77. il traite du Betre, lequel il appelle *Tembul*, qui est vn mot aucunement corrompu, d'autant qu'il est appelé d'vn chacun *Tambul*, & non *Tembul*», *Colin* 112.

- 1603: à Panan, non loin de Calicut, «Entre les Huyssiens il y en auoit vn aagé, tenant dans vn bassin doré le Betele Malabarique, ou Tambul Arabique: feuilles que les Princes d'Inde maschent presque continuellement», F. Arnault de La Borie, traducteur du latin de J.P. Maffei, *Histoires des Indes*, Lyon, 81.
- 1610: «En Malabar ces fueilles sont nommees Bettele, [...] par Auienne Tembul, & encore mieux par d'autres Tambul», traduction anonyme de la version latine du texte néerlandais de B. Ten Broeke dit Paludanus, in *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linscot Hollandois*, Amsterdam, 160.
- 1657: «38. L'herbe *Tamboure*, nommée par les Arabes *Tamboul*, & par les Indiens *Bethel*, ou *Bethre*, dont j'ay parlé cy-dessus, laquelle on masche avec vn peu de chaux viue en ce païs, avec vn fruit nommé *Voadourou*, & aux Matatanes avec le fruit nommé *Fouroufourou*, qui est *l'Areca* des Indes», E. de Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, Paris 1658 (achevé d'imprimer: 1657), 129.
- 1665: «il y avoit devant luy [Zamorin, à Panan] vn vieillard de sa garde qui tenoit vn bassin d'or, où il y avoit certaines feuilles [sic] appellées Bethel de Malabar, ou Tambul Arabic, dont les Princes de l'Inde mangent à tout moment», M. de Pure, traducteur du latin de J.P. Maffei, *L'Histoire des Indes orientales et occidentales*, Paris, I, 61.
- 1697: «son nom le plus commun est Betré ou Betlé [...] & qui s'applique par excellence à la feuille du Tenbul en particulier», B. d'Herbelot de Molainville, *Bibliothèque orientale*, Paris, 240a; «Le même Auteur rapporte, que le terroir de la Ville de Dhafar, produit plusieurs sortes de fruits des Indes, que l'on ne trouve pas en d'autres Pays, comme le Nargil, & le Tanbul, qui sont le Cocos, & le Betel», 943a.
- 1768: «BÉTELE, BÉTRE ou TEMBOUL. *Betela-codi*. C'est une plante qui croît dans les lieux maritimes aux Indes Orientales», *Valm* (in-8°) I, 392.
- 1816: «On trouve aussi à Madagascar et ailleurs, sous le nom de *tembul* ou *tamboul*, la même plante ou une espèce congénère», s. v. *bétel*, A.L. de Jussieu, *DSNIV*, 333.
- Dictionnaires (complément): *thembul* Boyer 1649-Corn (sous *betel*) 1732, *tember* Cotgr 1611-Corn (sous *betel*) 1732, *temboul* Enc (sous *betele*) 1751-Lar 1875.

La traduction d'Avicenne procurée par Gérard de Crémone (ca 1114-1187) fait passer le mot arabe au latin des apothicaires occidentaux. On lit en effet dans le *Liber Canonis*: «De Tembul. C. dcxcvii. Tembul.

Natura. frigidum est in primo, siccum in secundo», etc., éd. de Padoue 1476, livre 2, tr. 2. L'usage de la drogue est suffisant, au Proche-Orient, pour en faire un objet de commerce taxé dans le royaume franc de Jérusalem, et le terme est alors employé une première fois comme un mot français. A la fin du XV^e siècle, les botanistes cherchent souvent à établir des correspondances entre les noms grecs, latins et arabes qu'ils trouvent dans les traités anciens et les noms modernes utilisés pour des plantes qu'ils peuvent observer; v., par exemple, le cas de *ribes*, dans nos *Ad-denda* n° 18, *ZrP* 104, 1988, 300, ou celui de *secacul*, *FEW* XIX, 170b. Or le bétel n'a cessé de parvenir aux droguistes européens et ceux-ci n'ont pas manqué de signaler que le produit, dans lequel ils voient (à tort) une sorte de *folium indicum* ou *malabathrum*, leur arrive d'Afrique du Nord et d'Égypte; ils prêtent le mot aux Africains, mais, en bons apothicaires, gardent la forme d'Avicenne, *tembul*. Ainsi: «Nunc medici [...] tertium malabathri genus nouere appellatum a mauritanis suis Tembul, cuius surculi cum folio, quale arbuti siue lauri est, pollicares plerumque ad nos ferantur», E. Barbaro, *Corollarii libri quinque non ante expressi*, Venetiis 1516, 3 v°. Passage repris textuellement par J. Ruel, *De Natura stirpium libri tres*, Parisiis 1536, 388. De même: «Venetijs aliud folium habetur, eodem nomine [sc. malabathrum] appellatum, quod Alexandria Aegypti aduehunt, folijs lauri, arbutiue simile. Arabes Tembul appellant, & Hermolaus ita etiam à Mauritanis appellari censet», A.M. Brasavola, *Examen omnium simplicium medicamentorum*, Lugduni 1537, 147. Cependant, dans un premier temps, P.A. Mattioli se refuse à suivre ces savants; v. supra le texte de 1553, tiré de la version italienne des commentaires du naturaliste siennois (1544) et celui de 1560, traduction de la version latine des mêmes (1554). Mais ensuite, en 1565, d'un ton assuré, il assimile *betel* et *tembul*: «Erant [sic] praeterea recentiorum nonnulli, in censendo Tembul (quidam hoc quoque Folij genus faciunt) quod putant hoc differre ab Indorum Betel. Nihil enim inter se differunt. Siquidem, quod Indi Betel uocant, Arabes, & Persae Tembul, & Tember appellant», *Commentarii in libros sex Pedacii Dioscoridis... de medica materia*, Venetiis, 44. Mattioli ne donne pas ses sources, mais il est certain qu'il a lu le fameux ouvrage de Garcia da Orta, paru en 1563, qui affirme l'identité du *betel*, alias *betre*, et du *tembul*: «solmente sabeí, que Avicena chama ao *betre*, *tembul*, e parece ser vocabulo hum pouco corrupto, porque todos lhe chamão *tambul*, e não *tembul*», *Coloquios dos simples e drogas da India*, éd. C. de Ficalho, Lisboa 1891-1892, II, 394. Orta donne donc *tambul* pour la forme qu'on entend aux Indes et *tembul* pour la forme d'Avicenne, qu'il juge fautive, d'où, par la suite, les hésitations des auteurs. Mattioli garde

encore *tembul*, qu'il dit arabe et persan, comme *tember*, forme qu'il introduit. L'ouvrage d'Orta est résumé et adapté en latin par Ch. de L'Escluse, *Aromatum et simplicium medicamentorum apud Indos nascentium historia*, Antverpiae 1567. C'est cette version que traduit Colin en 1602 et c'est à elle que renvoie Paludanus en 1596, dont la version latine est traduite en français en 1610. Il est permis de penser que, chez Cotgrave, en 1611, les formes *tembut* et *tambu*, que nous n'avons pas trouvées ailleurs à ce jour, sont le résultat de coquilles typographiques: il y en a dans ce dictionnaire. Cotgrave utilise largement les versions françaises des commentaires de Mattioli dues à Du Pinet et à Des Moulins, v. V.E. Smalley, *The Sources of A Dictionary of the French and English tongues...*, Baltimore 1948, 105. Il y a trouvé *tember*, dont il fait une entrée. Flacourt, qui est un savant, mais aussi un bon observateur, reproduit le nom de la plante tel qu'il l'entend à Madagascar, *tamboure*. Il note en conséquence la forme arabe correspondante par *tamboul*, avec *ou*. Or son ouvrage fait autorité au XVIII^e siècle et même plus tard. L'*Enc* 1751 écrit *tamboul*, croisement de *tembul* et de *tamboul*. C'est la forme conservée par les dictionnaires jusqu'à *Lar* 1875. Mais il est certain que *bétel*, répandu dès le XVII^e siècle (*Fur* 1690: *betel*) est le mot d'usage courant, pour cette plante, depuis longtemps. En 1817, l'*EncMBot* n'a pas d'entrée *tamboul*, mais désigne par *tamboul*, s. v., une plante monimiacée. Il en va de même pour *Laveaux* 1820. Il faut donc se demander l'origine de cette forme. On a relevé:

tambourisse et var. 'bois tambour, Monimia Dup.-Th. (= Ambora Juss.)',

1657: «69. *Tamboure cissa*, il apporte de certaines pommes qui s'ouurent en quatre des quand elles sont meures, dont la chaire est remplis [sic] dés grains couuerts d'vne peau espoisse & tendre, de couleur orangée», Flacourt, *op. cit.*, 133. Citation d'un mot malgache.

1782: «Le Bois Tambour. *Tambourissa Quadrifida*. Le Bois Tambour, Tambourissa ou Tambouré-cissa, selon Flacourt, est un arbre bien singulier par sa fructification», «Cet arbre Tambourissa est blanc, léger, & contient beaucoup de moëlle», «Cet arbre se trouve à Madagascar & aux Isles de France & de Bourbon», P. Sonnerat, *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine*, Paris, III, 267-269.

1803: du tamboul, «On le connoît sous le nom de bois *tambour*, *tambourissa* ou *pomme de singe*», L.A.G. Bosc, *NDHN XXI*, 379.

1892: «Plusieurs *Tambourissa* produisent une gomme-résine odorante», Baillon, *op. cit.*, IV, 151b.

Dictionnaires: *tamboure-cissa* m. *Corn* 1694-*Enc* 1765, *tambourecissa* m. *Trév.* 1704-1771, *tambourecisse* f. *Prév* 1750-1755, *tambourissa* *Laveaux* (sous *tamboul*) 1820-*BoisteS* (sous *tamboul*) 1834, m. *Lar* 1933, *tambourisse* f. *Lar* 1875 (en fait: 1876)-*Besch* 1887.

ambore et var. 'id.'

1789: «AMBORA. *TAMBOURISSA, Sonner. *MITHRIDATEA, Commers. [en latin] **Tamboul*, *Bois tambour* [en français]», «*Ambora* nomen Madagascariense», A.L. de Jussieu, *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*, Parisiis, 401.

1813: le genre de la *Monimia* «a des rapports avec les *ambora*, & il comprend des arbustes exotiques à l'Europe», *EncMBot Sup* III, 726b.

1822: «AMBORE [en français]. *Ambora* [en latin]. BOT. PHAN. Famille des Monimiées de Jussieu», Achille Richard, *DCHN* I, 254a.

1828: «On trouve encore le nom *tamboul* donné à l'*ambora*», A.L. de Jussieu, *DSNLII*, 167.

Dictionnaires: *ambora* *Laveaux* (sous *tamboul*) 1820, m. *BoisteS* 1823-*Lar* 1928, *ambore* f. *AcC* 1838-*Besch* 1887, m. *Lar* 1866-1928.

bois tambour et var. 'id.'

1782: v. supra sous *tambourisse*.

1789: v. supra sous *ambore*.

1803: «BOIS-TAMBOUR. On appelle ainsi le *Tamboul* à l'Ile-de-France», L.A.G. Bosc, *NDHN* III, 228; «*bois tambour*», XXI, 379.

1876: «B[ois]. de *Tamboul*, de *Tambour*. Les *Tambourissa* (*Ambo-ra*)», Baillon, *op. cit.*, I, 443.

Dictionnaires: *bois tambour* *Laveaux* (sous *tamboul*) 1820-*Dict. encycl. Quillet* (sous *tamboul*) 1986, *tambour* *Lar* 1875 (en fait: 1876)-*Guérin* 1892.

tamboul et var. 'id.'

1789: v. supra sous *ambore*.

1791 au plus tard: «*Ambora* [en latin]. *Tamboul* [en français]», J.-B. de Lamarck, *Tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la nature. Botanique. Illustration des genres*, Paris, n° 784.

1828: v. supra sous *ambore*.

1876: v. supra sous *bois tambour*.

Dictionnaires: *tamboul* *Laveaux* 1820-*Dict. encycl. Quillet* 1986.

Flacourt avait remarqué, dans la flore de Madagascar, un arbre appelé des indigènes *tamboure cissa*. Son ouvrage, 1657, est à l'origine du *tamboure-cissa* de *Corn* 1694, devenu *tambourecisse* dans *Prév* 1750, forme adoptée par *Valm* 1767 (in-8°), VI, 68. Le voyageur Sonnerat avait recueilli sur place la var. *tambourissa*, qu'il fait passer au latin scientifique et au français. Une seconde var. fut relevée par Jussieu pour le nom malgache de la plante. Il ne fournit pas sa source, mais redira: « nous avons laissé le nom *ambora*, qu'il porte à Madagascar », *DSN* LII, 1828, 167. A. du Petit-Thouars, qui a fait un long séjour à Madagascar et aux Mascareignes (1792-1802), confirme les dires de Jussieu: « auquel [bois tambour] Jussieu a conservé le nom d'*ambora*, sous lequel il est connu à Madagascar », *DSN* V, 1817, 103. Sonnerat avait observé que le *tambourissa* contenait beaucoup de moëlle; cela permettait un évidement facile. Du Petit-Thouars avait remarqué sur les lieux: « Le tronc, souvent creux, est employé par les noirs pour faire des tamtams ou tambours, ou des ruches de mouches à miel, nommées bombardes à l'île de Bourbon, d'où lui viennent les noms de *bois de bombarde* et *bois-tambour* », *DSN* II, 1816, 25. On notera que *bois tambour* est bien construit à la manière du créole, comme *bwa bul*, *bwa korbo*, *bwa pentad*, etc., cités par R. Chaudenson, *Le Lexique du parler créole de la Réunion*, Paris 1977, II, 1008. Le terme malgache *tambourissa* ou var. joint à l'emploi de la plante comme tambour sont donc, selon toute vraisemblance, à l'origine du français des Iles *bois tambour*, relevé par un voyageur, 1782. Mais cette expression convenait mal à la langue des sciences. Jussieu choisit pour équivalent français plus technique le mot *tamboul*, accepté par Lamarck et les dictionnaires de sciences naturelles du début du XIX^e siècle, *NDHN* XXI, 1803, 379, *EncMBot Sup* V, 1817, 282a, *DSN* V, 1817, 103; etc. L'emploi de *tamboul* au sens de 'Monimia' ne peut être dû à une ignorance de Jussieu, grand botaniste et bon érudit. Il a trouvé ce nom appliqué à ce végétal, comme il l'indique lui-même en 1828, sans préciser son informateur, v. supra sous *ambore*. Il s'agit évidemment au départ d'une confusion due à la ressemblance formelle de *temboul*, *tamboul*, *tamboure* 'bétel' avec *tambourecisse*, *tambourissa* et *bois tambour* 'Monimia'. Jussieu paraît responsable du passage de *tamboul* 'Monimia' à la terminologie scientifique française.

Paris.

Raymond ARVEILLER

Sauf indication particulière, les abréviations sont celles du *FEW*.